CHARTE DE DEONTOLOGIE : JURY ET EXPERT

Cette Charte de Déontologie de Anim&Com consultant engage tous ses Jurys et Experts. Son but est d'établir un cadre protégeant les candidats, les membres certificateurs, les prescripteurs ou tiers ayant partie prenante dans la relation Candidat / Jury tels que les Organismes de Formations par exemple. Elle vise à formuler des points de repère déontologiques, compte tenu des spécificités de la certification en tant que processus d'appréciation des domaines de compétence d'une personne dans sa vie professionnelle. Ce code de déontologie est donc l'expression d'une réflexion éthique; il s'agit de principes généraux. Leur application pratique requiert une capacité de discernement.

Ces règles de déontologie sont applicables aux jurys et experts intervenant sur toutes les certifications ; c'est à dire sur de la conception d'un dossier comme sur de la mise en pratique de terrain.

IMPORTANT : l'ensemble des jurys et experts mobilisés sur les certifications déléguées ou non déléguées agissent sur ces temps de certification sous l'autorité du jury régional auquel ils doivent rendre compte via les grilles de certification qu'ils remplissent pour attester à la fois du déroulement de la certification, de leurs qualités d'experts et de l'avis motivé qu'ils rendent sur les compétences du stagiaire concerné.

AVANT l'ENTRETIEN :

- **Accueillir le stagiaire :** lui rappeler les modalités de l'épreuve en précisant :

  - La durée de l'entretien (en identifiant les parties présentation par le stagiaire et questionnements de la commission)
  - Le rôle de la commission (qui émet un avis, soumis ensuite à délibération en jury régional, seul habilité à délivrer les domaines de compétences validés et le diplôme par voie de conséquence)
  - La non-communication du résultat à l'issue de l'entretien (y compris de manière informelle) / **les résultats sont communiqués aux responsables de formation qui doivent ensuite en informer leurs stagiaires.**
  - Les jurys / experts se présentent rapidement (noms et qualité)

RAPPEL : il est demandé aux jurys de s'assurer auprès des stagiaires qu'ils ont bien éteint leur téléphone portable (certaines situations de certification ayant été enregistrées par les stagiaires !)

PENDANT LA DUREE DE LA CERTIFICATION :

Les jurys et experts mobilisés ont l'ardente obligation d'éteindre leur téléphone portable et surtout de ne pas répondre à un appel ou à un SMS lors du passage du candidat par respect de ce dernier et d'ainsi éviter tout recours ultérieur.

- Si les modalités de certification prévoient une présentation de son dossier ou de sa séance d'animation, **ne pas interrompre le stagiaire pendant ce temps de présentation**, sauf pour lui signaler qu'il est arrivé au bout du temps imparti, dans ce cas, il faut lui demander de conclure et enchaîner sur le temps d'entretien.

- Avoir une **attitude bienveillante** (reformuler les questions si un stagiaire est en difficulté par exemple) mais pas familière à l'attention des candidats (pas de tutoiement).

- Rester le plus neutre possible face au stagiaire, **ne pas manifester de signes ou d'expressions**, quelconques montrant notamment une **désapprobation** quelconque ou **un avis sur le projet proposé, sur l'attitude du stagiaire** (celle-ci pourra éventuellement faire l'objet d'un commentaire dans la fiche de certification mais en faisant le lien avec des compétences professionnelles).

- **Eviter absolument toute forme d'interrogation de connaissances théoriques** ainsi que **toute référence ou exemple sur votre propre expérience personnelle** au cours du questionnement.

- Il est aussi rappelé qu'il ne s'agit pas d'évaluer le projet mais plutôt la façon dont le stagiaire conçoit ce même projet, le mène, l'évalue et les autres compétences attendues.

- Respecter scrupuleusement la durée de la certification, (entretien, séance d'animation et entretien …), à la fois sur les différentes parties qui la constituent mais aussi dans sa globalité. Par exemple, si vous êtes arrivés à la fin de l'entretien sans avoir « dépensé » le temps imparti, vous pouvez éventuellement mettre fin à l'entretien en vous assurant au préalable auprès du candidat qu'il n'a pas d'autre élément à ajouter.

A L'ISSUE DE L'ENTRETIEN :

- Les jurys doivent **se concerter et décider d'un résultat à proposer au jury régional**. En cas de désaccord persistant il est nécessaire de renseigner précisément les fiches d'évaluation pour permettre au jury régional de statuer en toute connaissance de cause sur l'ensemble du parcours du stagiaire

NB/ ***En cas de désaccord important entre les membres d'une même commission, chacun des jurys émet et rédige un avis argumenté et la décision finale sera soumise en jury plénier sur la base des commentaires indiqués par les membres de la commission concernée et au regard des exigences du référentiel professionnel.***

- La commission évalue, à la fois sur le contenu du dossier proposé et/ou de la séance d'animation, et sur l'entretien, l'acquisition des différentes compétences attendues et répertoriées dans les fiches de certification fournies pour ce faire.